

Bulletin d'histoire politique

À propos de l'ouvrage de Claude Bariteau, Québec, 18 septembre 2001, Montréal, Québec-Amérique, 1998, 385 pages

Pierre Noreau



Volume 7, numéro 3, printemps 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060361ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060361ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Noreau, P. (1999). À propos de l'ouvrage de Claude Bariteau, Québec, 18 septembre 2001, Montréal, Québec-Amérique, 1998, 385 pages. *Bulletin d'histoire politique*, 7(3), 154–158. <https://doi.org/10.7202/1060361ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1999

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

À propos de l'ouvrage de Claude Bariteau, Québec, 18 septembre 2001, Montréal, Québec-Amérique, 1998, 385 pages



Pierre Noreau
Université de Montréal

L'anthropologue Claude Bariteau publiait il y a quelques mois un ouvrage qui fait la synthèse de plusieurs textes écrits au cours des dernières années sur la destinée politique et sociale du Québec. C'est le produit d'un travail conduit avec exigence, mais qui laisse perplexe, s'agissant d'un ouvrage qui aurait pu mettre l'anthropologie au service d'une réflexion sur la destinée collective des Québécoises et Québécois.

Il n'est peut-être pas opportun ici de décrire trop en détail la forme même de l'ouvrage, pour en venir plus directement au cœur du sujet. Soulignons cependant qu'il s'agit d'un essai touffu où l'anecdote le dispute parfois au commentaire savant, ce qui confère à l'ouvrage une facture très personnelle. Ces rappels de faits singuliers mettent en forme quelque-uns des moments forts qui, chez l'auteur, ont déterminé ses choix politiques fondamentaux.

La thèse est audacieuse. Bariteau fait en effet partie de ces rares souverainistes disposés à prendre au sérieux la thèse connue selon laquelle le néo-nationalisme québécois contemporain confine à l'ethnisme. Claude Bariteau va cependant plus loin et en ajoute, de manière à mieux défendre l'idée d'une souveraineté politique fondée sur une définition civique de la citoyenneté, sur l'établissement d'une nouvelle culture politique qui permettrait au Québec de faire l'économie d'un débat sur la culture, débat dont la conséquence première serait de toujours exclure les membres de collectivités issues d'autres univers culturels que les «Québécois d'origine française» (sic).

Dans sa forme élémentaire, l'argument n'est pas nouveau. Le maintien du Québec au sein de la fédération canadienne condamne les francophones au repli culturel alors que l'accession à la souveraineté politique leur permettrait de se définir en tant que société politique inclusive et ouverte. En devenant souverain, les Québécois se mettraient ainsi à l'abri de leur perpétuel besoin d'affirmer leur spécificité culturelle, au risque d'exclure une partie de plus en plus importante des Québécois anglophones, autochtones et immigrants

inquiets de leur situation dans un Québec souverain. Dès qu'on parvient à contourner l'épineux problème de la culture, l'affirmation politique du Québec devient au contraire l'affaire de tous les citoyens du territoire. On sait que, par anticipation, cet horizon a favorisé le développement de ce que plusieurs ont appelé «le nationalisme territorial», fondé sur une conception aseptisée de l'affirmation politique nationale, capable de faire abstraction du problème de la culture.

Claude Bariteau enrichit cette thèse en débusquant ce qu'il considère être les origines historiques du dilemme. Le repli culturel serait en effet le produit attendu d'une stratégie coloniale, l'*Indirect Rule*, «grâce à laquelle les dirigeants britanniques purent gouverner une population conquise en s'alliant à des membres de l'élite locale» (p. 12). On pense évidemment ici au clergé et à la bourgeoisie canadienne-française. En attribuant à ces élites des privilèges et des avantages particuliers, les autorités britanniques auraient ainsi limité les velléités d'indépendance et contraint les Canadiens français à se rabattre sur l'affirmation de leur seule nationalité (entendue ici au sens culturel du terme). Les Québécois seraient encore sous le coup de cette stratégie qui les condamne à fonder tout projet national sur l'expression d'un fait culturel singulier, projet, partant, incapable d'amener les Québécois anglophones, autochtones et immigrants à s'y associer. «Pour moi, souligne Bariteau, un nationalisme culturel, bien que défini comme foncièrement démocratique, peut véhiculer une conception de type ethnique au sens culturel du terme» (p. 102). On est donc fondé d'avoir peur de soi-même, le moi étant haïssable. Passant en revue les différentes façons de poser le problème de la cohabitation culturelle (p. 128-143), Claude Bariteau glisse du multiculturalisme canadien au libéralisme communautaire de Charles Taylor, puis au principe de «culture de convergence» de Fernand Dumont, pour finir par les rejeter toutes, après avoir révélé en quoi chacune d'elle ne fait, en réalité, que favoriser l'affirmation de distinctions culturelles exacerbées, lorsqu'elle ne constitue pas tout simplement une discrimination en regard des cultures différentes de celle de la majorité. Constituer une majorité en faveur de la souveraineté devient dès lors presque impossible.

La solution proposée par Claude Bariteau ne pouvait par conséquent verser que vers une forme plus acculturée encore du projet souverainiste, en empruntant l'argumentation proposée par Habermas: une conception civique du projet souverainiste. Le raisonnement est fondé sur: «la nécessité de ne pas confondre nationalité, au sens de "nation" et citoyenneté» (p. 157). Ce point de vue se propose au contraire «d'asseoir la souveraineté sur la base d'une culture politique qui privilégie l'individualisation» (p. 158). La thèse d'Habermas reprise par Bariteau propose en effet de fonder un projet étatique sur une claire distinction «entre la culture définie de façon large et une culture

politique, construite autour d'un respect mutuel entre les citoyens à l'égard des droits individuels» (p. 131). La destinée collective d'une société québécoise souveraine tiendrait ainsi à une adhésion aux grandes valeurs de la démocratie libérale et à une conception de la citoyenneté épurée de toute référence culturelle. S'en suivrait l'édification d'une culture politique de type civique à laquelle pourrait adhérer tout citoyen, quelle que soit son origine culturelle.

On comprendra immédiatement que l'effet premier de cette position est d'expulser la réalité culturelle hors du champ politique, qui peut dès lors se résumer à une série de conventions institutionnelles; consensus à la fois minimum et maximum permettant la conduite d'un débat démocratique continu duquel aucun citoyen ne pourra dorénavant être exclu. Reste à savoir si un tel projet, dans sa sécheresse, peut mobiliser qui que ce soit en faveur de la souveraineté. Nous avons dit qu'il était étonnant qu'une telle proposition puisse être portée par un anthropologue. On aurait pu croire, en effet que dans le champ des sciences humaines, l'observation empirique était parvenue à mettre une partie des intellectuels à l'abri du formalisme théorique.

Et bien non! Claude Bariteau, réagit en effet à la proposition d'Habermas comme quelqu'un qui découvrirait tout à coup la cohérence que rend possible la spéculation philosophique, ou comme l'homme d'action découvrant émerveillé la force du droit positif, en oubliant à la fois tout ce qui la rend possible et tout ce qui bouge autour. Il ne s'agit pas d'un mince problème parce qu'il suppose une forme de fuite en arrière dans des espaces explorés, il y a longtemps déjà, par les théoriciens politiques du xvii^e siècle. Elle recourt du moins au même procédé qui consiste à se demander comment on pourrait reconstruire la vie et les institutions si la société n'existait pas encore, bref en faisant intellectuellement abstraction des médiations par lesquelles les individus appréhendent déjà leur vie personnelle et la vie de leur collectivité, médiations qui sont d'ordre culturel. Plus profondément encore, cette conception du politique est fondée sur une compréhension du phénomène culturel qui ne correspond pas à ce qu'on en sait. Le risque du conflit inter-culturel, de la discrimination, de la domination ethnique, quoique très réel, nous le savons, n'a de sens que dans une conception cloisonnée de la culture — une conception ethnographique — qui ne résiste pas à l'observation. C'est particulièrement le cas au Québec où la démonstration a largement été faite qu'il existe des médiations nombreuses par lesquelles les valeurs et les normes se négocient perpétuellement, obligeant la majorité culturelle à intégrer, à adopter de nouvelles références, comme dans toutes les sociétés ouvertes. La proposition développée par Bariteau en vient même à distinguer la culture politique et la culture en général, comme si la première pouvait exister dans l'absolu, de façon distincte de la seconde, comme si les mécanismes démocratiques auxquels il réfère valaient par eux-mêmes, alors qu'ils

sont le produit de références culturelles dont on pourrait se plaindre qu'elles sont justement trop souvent confinées aux sociétés occidentales. Bien sûr, les médiations institutionnelles — le formalisme juridique et les conventions constitutionnelles — sont fondamentales dans la gestion, au sein de nos sociétés politiques, des rapports entre les individus et entre les groupes. C'est la grande force des institutions de parvenir à objectiver les rapports entre les individus. Il ne faut pas nier l'efficacité des fictions organisées et des mythes gratifiants qui fondent en partie la vie politique; mais c'est présenter la cause pour l'effet que de prétendre que ces constructions peuvent être l'origine d'une société politique concrète, aussi satisfaisante que la chose puisse paraître pour l'esprit.

Pour cette raison, il faut se demander si cette avancée dans le formalisme institutionnel et procédural — car c'est bien de cela qu'il s'agit — répond aux problèmes qu'on se propose apparemment de régler. En effet, on peut se demander si cette référence au patriotisme constitutionnel d'Habermas n'est pas déjà inscrite dans la structure politico-juridique canadienne, depuis l'imposition de la Constitution de 1982, et si cet état de fait n'est justement pas à l'origine d'un effacement des distinctions culturelles entre les citoyens canadiens. On brandit en effet souvent le multiculturalisme comme un épouvantail — une façon de contourner la notion des deux peuples fondateurs — alors que la Charte est de loin le procédé institutionnel et juridique le plus important que possède le Canada. Or il s'agit là d'un mécanisme tout à fait habermassien dont on sait qu'il exige, par nature, une interprétation uniforme de valeurs jugées fondamentales qui — n'eut été de leur inclusion dans l'ordre juridico-politique canadien — auraient pu connaître de multiples interprétations. Il résulte au contraire de cette application universelle un nivellement des réalités culturelles canadiennes — des valeurs et des normes — et partant, malgré la rhétorique qui l'entoure, l'imposition vraisemblable des valeurs majoritaires aux membres de la minorité.

Transposé au cas du Québec souverain, il n'y a pas de raison de croire qu'on parvienne à d'autres résultats. Il ne faut pas se cacher, du moins, ces effets appréhendés. On risque autrement de couvrir d'un formalisme rassurant, les procédés par lesquelles la majorité en vient à s'imposer aux minorités, en prétendant le contraire. On a pour s'en convaincre qu'à lire ce que Claude Bariteau écrit des effets à long terme de ces mécanismes sur la mise au point d'une nouvelle culture québécoise (p. 146-164). «Le reste viendra avec le temps. Et ce reste sera le fait du dynamisme des forces en présence à l'intérieur d'un État dont la langue officielle sera le français» (p.163). Comprenne qui voudra, mais la ficelle est un peu grosse, et nous ramène au point de départ: peut-on réfléchir à la destinée politique du Québec, à la constitution d'une société politique souveraine (d'une nation au sens politique), sans

poser franchement le problème de la culture, ou en laissant croire qu'elle n'est pas au centre de la question? On doit du moins se méfier des solutions formalistes et réfléchir au contraire sur les risques qui accompagnent le contournement de la question culturelle, comme s'il s'agissait d'une réalité dont on peut facilement faire l'économie au moment de constituer un État nouveau, qui ne serait pas construit pièce sur pièce à partir de rien.